

# Europass en 20 points ...

- Europass a été créé en 2004 par une décision de la CE qui a été abrogée en 2018 et remplacée par une nouvelle Décision Europass instaurant « un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications ».
- Europass fait partie du programme Erasmus+.
- Europass est une plateforme de « gestion des compétences et des carrières ».
- Europass c'est aussi des documents : Europass Mobilité, Supplément au Diplôme et Supplément au Certificat.
- Le *profil en ligne* Europass permet d'éditer des CV, des lettres de motivation, de consulter des offres d'emploi et de trouver des formations en Europe.
- La plateforme Europass est accessible en se créant un compte à l'adresse [www.europass.eu](http://www.europass.eu)
- L'Agence Erasmus+ est Centre National Europass, elle est en charge de l'animation et de la coordination de la plateforme.
- Europass s'adresse à tous les citoyens : aux apprenants, aux diplômés, aux personnes en recherche d'emploi, aux actifs, aux entreprises, aux établissements d'éducation et de formation.
- Le Supplément au Certificat est téléchargeable gratuitement sur le site de France compétences : [www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)
- La plateforme Europass est disponible en 29 langues et reconnue dans 35 pays.
- Le *profil en ligne* Europass est composé de différentes rubriques pour présenter ses compétences, d'un « espace bibliothèque » pour y stocker toutes les preuves de ses compétences, d'une fonction de partage d'informations avec un tiers de son choix, en envoyant, soit le CV soit certains éléments de son profil.
- La plateforme Europass contient de nombreuses informations ou des liens vers des sites ressources sur l'éducation et la formation en Europe.
- L'Agence Erasmus+ est en charge de la délivrance de l'Europass Mobilité (environ 200 000 Europass Mobilité ont été délivrés depuis 2004).
- Un profil Europass correctement renseigné permet à un algorithme de proposer des compétences susceptibles d'être pertinentes.
- Les services Europass sont entièrement gratuits.
- Il existe désormais 3 trames de modèle de CV Europass.
- Le Supplément au Diplôme est obligatoire pour tous les diplômés du supérieur depuis 2002.
- L'interopérabilité de la plateforme Europass est possible, un service technique de la Commission est dédié à cette possibilité.
- Europass permet de valoriser toutes les compétences acquises dans un parcours d'éducation et de formation quel que soient les contextes d'apprentissage (formels, non formels et informels).
- La plateforme Europass est évolutive: de nouveaux services vont de développer dont les *documents numériques Europass*.



# Europass en 20 points ...